



Guide : document unique d'évaluation des risques

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

1

L'obligation réglementaire

2

Pour qui ?

3

Remarques sur la constitution du document unique

4

Les unités de travail

5

La constitution du groupe de travail pour le DUER

6

Transcrire les risques sur un document unique : exemple

7

La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER

8

Quelques ressources pour élaborer le DUER

9

Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

PREAMBULE

Le guide qui suit s'adresse aux Assistants de Prévention d'Établissement (APE) et plus particulièrement à leur chef de service afin de les aider à élaborer leur document unique d'évaluation des risques rendu obligatoire par le décret n° 2001-1016, 5 novembre 2001.

Parallèlement à ce guide, une application Internet a été réalisée dans l'académie de Dijon et proposée aux chefs d'établissements depuis janvier 2008.

Adresse : <https://extranet.ac-dijon.fr/duer/>

Cet outil permet de répondre au mieux aux exigences de la réglementation dans le domaine de la prévention des risques qui demande au chef d'établissement : de lister l'ensemble des risques présents dans son établissement, de les évaluer, et de prendre les mesures appropriées afin de les diminuer ou de les supprimer.

Les chefs d'établissement peuvent s'appuyer évidemment sur leur AP d'Établissement mais également sur le Conseiller de Prévention Départemental (CPD) qui sera à même de les conseiller au mieux dans ce domaine.

Parallèlement à cela, les chefs d'établissement peuvent faire la demande d'une formation « aide à la mise en place du DUER sur site » auprès de leur conseiller de bassin DAFOP.

Cette formation sur site de 2 jours + 1 jour a pour objet de :

Présenter la réglementation, l'outil informatique DUER de l'Académie et amorcer le travail avec l'équipe désignée par le chef d'établissement afin d'aider à la mise en place du DUER.

Pour bénéficier des 2 premiers jours de cette formation, le chef d'établissement demandeur doit satisfaire à un certain nombre de critères listé dans 1 cahier des charges afin de rendre cette formation performante.

Il en est de même pour le 3^{ème} jour qui est optionnel.

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

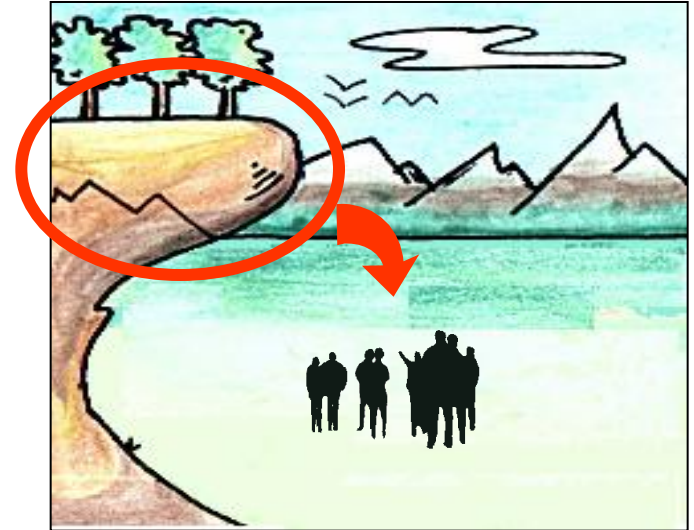
- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Approche simplifiée du RISQUE



Un DANGER :

C'est la propriété ou la capacité intrinsèque par laquelle une chose est susceptible de causer un dommage

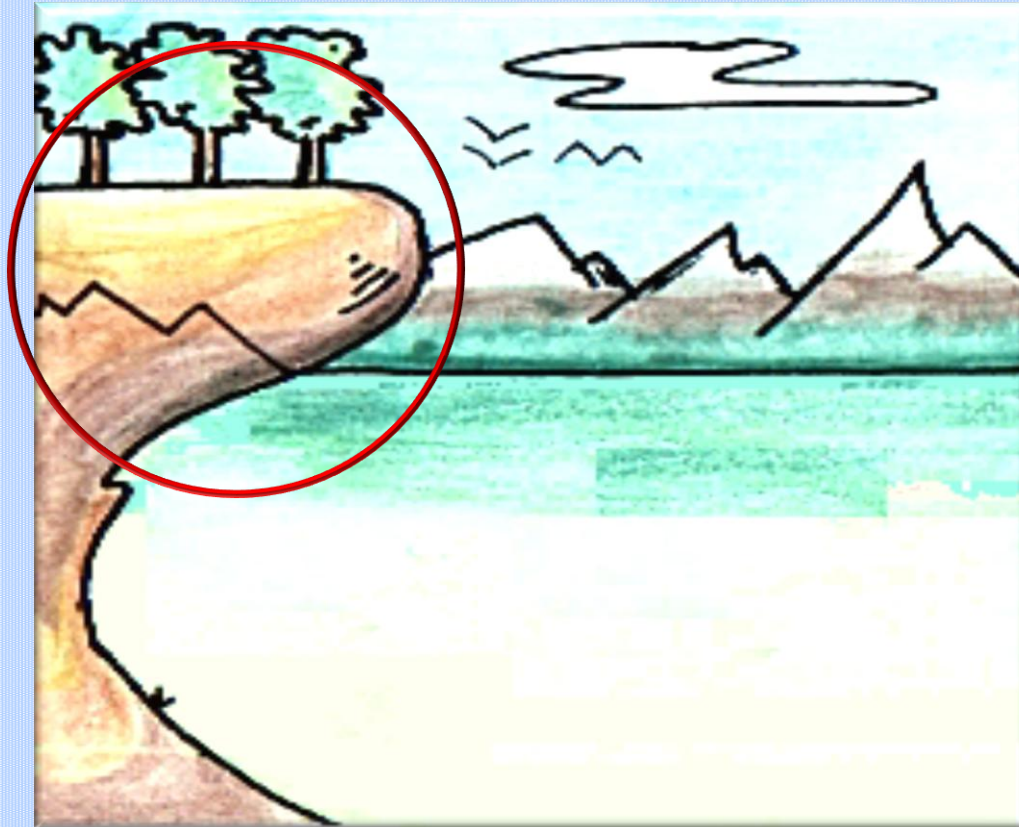
Un RISQUE :

C'est une situation où un individu qui est en présence d'un danger

DANGER + INDIVIDU = RISQUE

APPROCHE SIMPLIFIEE DU RISQUE

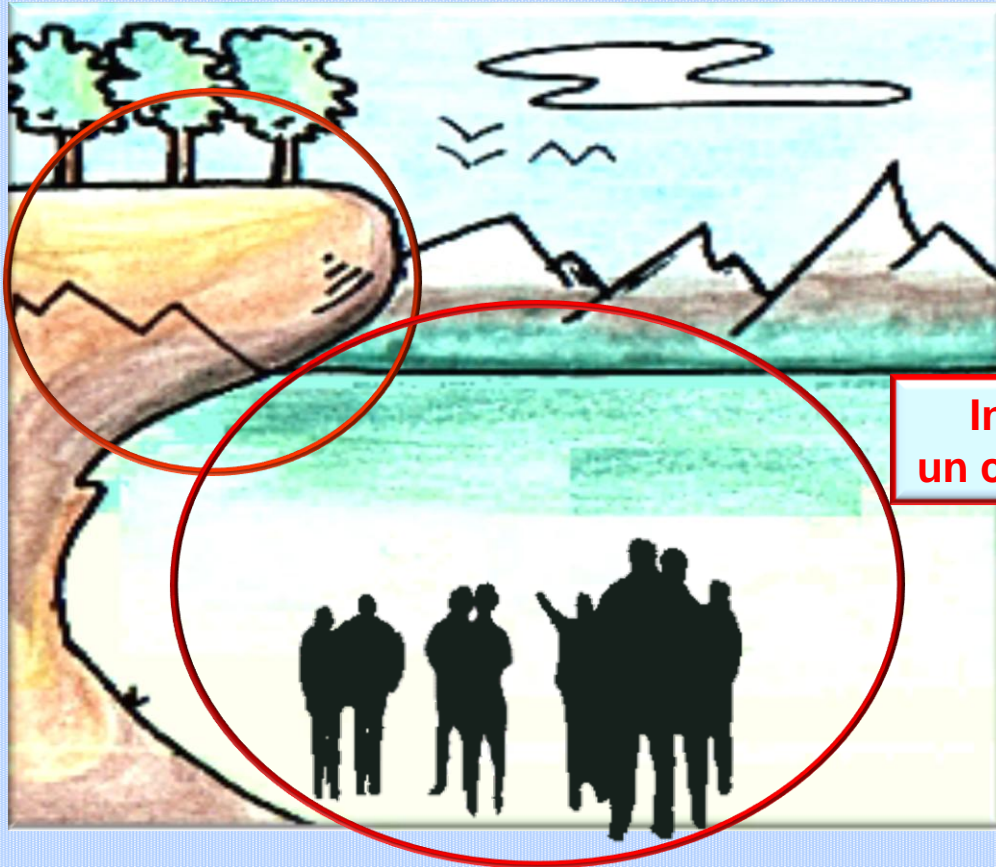
DANGER



DANGER : Evénement potentiellement dangereux

APPROCHE SIMPLIFIEE DU RISQUE

DANGER



**Individus dans
un champ de danger**

DANGER + INDIVIDU(S) = RISQUE

ou RISQUE = Individu(s) dans un champ de danger

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

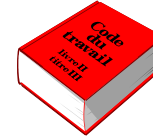
- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

1

L'obligation réglementaire

Extraits du nouveau code du travail



Article R4121-1

- L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Article R4121-2

- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

1° Au moins chaque année ;

2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;

3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

.../...

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

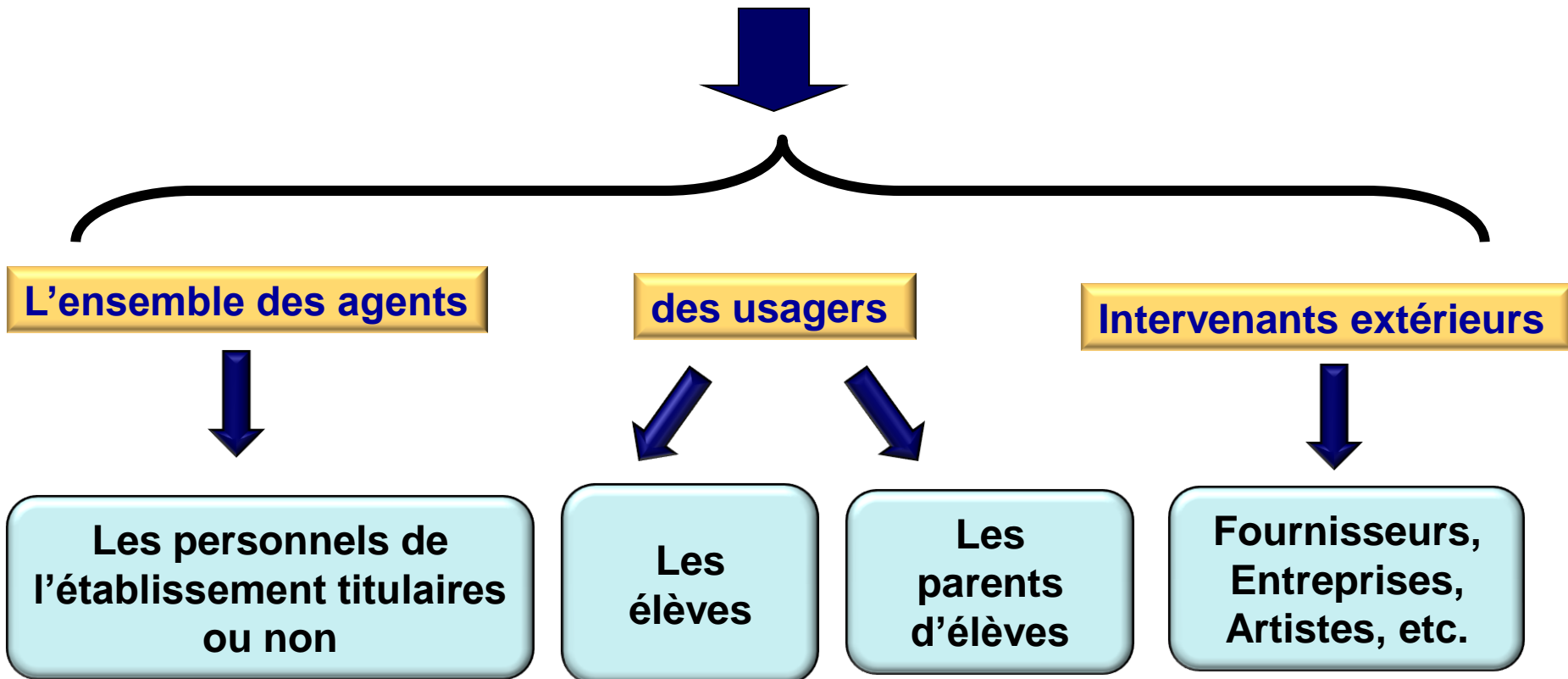
Le document unique d'évaluation des risques

2

Pour qui ?

Le document unique d'évaluation des risques

POUR QUI ?



PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

3

Remarques sur la constitution du document unique

(d'après les articles R4121-1 et R4121-2 (du code du travail))

La réglementation parle d'un document unique

La réglementation n'a volontairement pas prévu de modèle type

Cette évaluation comporte un inventaire des risques

Des unités de travail doivent être déterminées

Une mise à jour doit être effectuée

au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

4

Les unités de travail

**Le chef d'établissement
doit découper son établissement en unités de travail**

Qu'est-ce qu'une unité de travail ?



Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs types de postes occupés par des travailleurs ou des situations de travail représentant les mêmes caractéristiques (ex: l'enseignement général)

De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi couvrir des lieux différents (ex: E.P.S)

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

5

**La constitution du groupe de travail
DUER**

Le chef d'établissement doit constituer une liste de référents d'unité(s) de travail et un comité de pilotage à la tête duquel il opère pour piloter le DUER de son établissement.

Exemple de liste de référents d'unité(s) de travail et de personnels pouvant constituer le comité de pilotage (*)

Chef d'établissement,

Adjoint, gestionnaire, chef des travaux, directeur de SEGPA, conseiller principal d'éducation,

Assistant de prévention de l'établissement,

L'infirmière,

L'agent d'accueil,

Le documentaliste,

Un référent parmi les agents administratifs,

Un référent parmi les agents techniques chargés de l'entretien et de la maintenance,

Un référent parmi le personnel de cuisine,

Un référent parmi les enseignants d'E.P.S,

Un référent parmi les enseignants d'atelier,

Un référent parmi les enseignants généralistes,

Un référent parmi les enseignants en physique chimie et/ou un technicien de laboratoire,

Un ou des représentants des élèves, les membres de la Commission Hygiène-sécurité, etc.

(*) Le comité de pilotage : groupe restreint de personnes désignées par le chef d'établissement qui arrête les prises de mesures en vue de diminuer ou de supprimer les risques enregistrés dans le DUER. Il élabore un programme d'actions.

Remarques :

Il appartient au chef d'établissement d'évaluer ses besoins au niveau de l'effectif qu'il mettra en place pour constituer sa liste de référents d'unité(s) de travail et son comité de pilotage. Pour cela, il prendra en compte, notamment : la taille de son établissement, les effectifs, l'état de vétusté, la configuration des bâtiments, l'environnement social, ...

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

6

**Transcrire un risque dans le DUER :
exemple**

La Fiche DUER papier

FICHE D'EVALUATION D'UN RISQUE

Fiche établie le :

Par :

Unité de travail

Localisation dans l'unité de travail

FAMILLE DE RISQUES :

(Risques incendie/explosion - Risques circulation - Risques chimiques - Risques physiques - Risques mentaux
Risques liés aux équipements de travail - Risques liés au construit - Risques externes)

DESCRIPTION

(Situation à risque : Individu dans un champ de danger)

.....

.....

.....

.....

PHOTOS

La Fiche DUER papier

DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES

TABLEAU DE RÉSULTATS

DESCRIPTION

PHOTOS

EVALUATION

PROBABILITE

RESOLUTION

REMARQUES

		EVALUATION					
		Pour chaque ligne, évaluez en cochant une case de 0 à 4					
		0	1	2	3	4	
ÉTENDUE (du risque)	Aucun personnel concerné						Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné						Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne du voisinage concernée						Nombreuses personnes du voisinage concernées
PREJUDICE (prévisible)	Aucune blessure						Décès
	Aucune maladie						Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique						Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale						Très grande pénibilité mentale
PROBABILITE	Nulle						Danger imminent
RESOLUTION (de la situation)	Apparemment impossible à régler						Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler						Apparemment très peu coûteux à régler


Total évaluation :

Risque à traiter apparemment	Par les services académiques	<input type="checkbox"/>
	Par la collectivité	<input type="checkbox"/>
	Au sein de l'établissement	<input type="checkbox"/>

Personnes concernées	Personnels EN	<input type="checkbox"/>
	Personnels collectivité	<input type="checkbox"/>
	Usagers	<input type="checkbox"/>
	Autres	<input type="checkbox"/>

Aide à la résolution

Remarque-Suggestions :

FICHE N°: 7							
Etablissement:	0210000a - LYCEE - TEST	Dates:	13-12-2011				
Contact :	MOUTAWAKIL-DIZ BEATRIZ - 0380531090						
Famille de Risques	Unité de travail	Localisation					
Risque physique	Vie scolaire	Circulations intérieures					
Photo							
							
Descriptif							
Risque de heurt pour les assistants d'éducation et le CPE avec les portes quand on ouvre les armoires qui se trouvent derrière les portes.							
EVALUATION							
Pour chaque ligne évaluez en cochant une case de 0 à 4.		0	1	2	3	4	0 étant la valeur la moins élevée 4 étant la valeur la plus élevée
Etendue du risque	Aucun personnel concerné		X				Tous les personnels sont concernés
	Aucun usager concerné	X					Tous les usagers sont concernés
	Aucune personne concernée au voisinage de l'établissement	X					Nombreuses personnes concernées au voisinage de l'établissement
Préjudice (prévisible)	Aucune blessure			X			Décès
	Aucune maladie	X					Maladie mortelle
	Aucune pénibilité physique					X	Très grande pénibilité physique
	Aucune pénibilité mentale					X	Très grande pénibilité mentale
Probabilité	Nulle					X	Forte probabilité d'accident ou de maladie
Résolution (de la situation)	Apparemment impossible à régler					X	Apparemment très simple à régler
	Apparemment très coûteux à régler					X	Apparemment très peu coûteux à régler
TOTAL : 23/40							
Risque à traiter apparemment:		Au sein du Lycée					
Personnes concernées:		Personnels EN					

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

7

La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER

Le chef d'établissement

doit

Prendre des mesures par rapport aux risques répertoriés

Pour cela il doit

Rechercher des solutions : techniques, organisationnelles, demandes de formations, ...

Dégager des priorités d'action par rapport aux risques évalués

Planifier la prise de mesures

Assurer le suivi de la prise de ces mesures

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

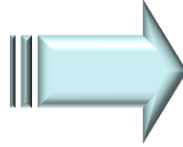
- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

8

**Quelques ressources pour élaborer le
DUER**

Pour identifier les Risques



Procès-verbal de la commission
hygiène et sécurité

Registre des accidents bénins (art.441 à
441-4 code de la sécurité sociale)

Enquête après accident

Analyse des statistiques d'accidents

Observation visite des locaux, écoute

Analyse des fiches de risques
professionnels

Rapports de contrôles techniques
périodiques des techniciens
compétents

Cahier de l'infirmière (circ.95-221 du
12/10/95)

Exploitation du registre d'un danger grave et
imminent

Observations, par tout agent ou usager,
consignées dans le registre santé sécurité

Interne à l'établissement

Quelques sources sur lesquelles s'appuyer

Procès-verbal de la commission de
sécurité incendie

Rapport d'inspection de l'Inspecteur Santé
Sécurité au Travail

Procès-verbal des services vétérinaires

Rapports de contrôles techniques
périodiques des organismes de contrôle
agréés

Autres

Externe à l'établissement

PLAN

Préambule

Le mot du conseiller de prévention académique

Approche simplifiée du RISQUE

Le document unique d'évaluation des risques

- 1 L'obligation réglementaire
- 2 Pour qui ?
- 3 Remarques sur la constitution du document unique
- 4 Les unités de travail
- 5 La constitution du groupe de travail pour le DUER
- 6 Transcrire les risques sur un document unique : exemple
- 7 La prise de mesures, la planification des actions et le suivi du DUER
- 8 Quelques ressources pour élaborer le DUER
- 9 Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le document unique d'évaluation des risques

9

Proposition d'organisation pour le traitement des fiches DUER

Le chef d'établissement met en place

Un comité de lecture

Un comité de pilotage

Composition

Les référents des unités de travail

L'Assistant de Prévention

Chef d'étabt, adjoint, chef des travaux, gestionnaire, CPE, APE,...

Tâches à réaliser

Les référents d'unités de travail vérifient les fiches papier remplies par leurs collègues avant de les saisir dans l'application DUER

L'Assistant de Prévention coordonne le travail des référents d'unité(s) de travail

Etablir une périodicité pour la tenue de réunions

Hierarchiser les risques

Rechercher des solutions (*)

Trier les fiches

Maintenance

Collectivité territoriale

Services académiques

Organisation

Mettre en œuvre les solutions retenues

Suivre la mise en œuvre

(*) Il est vivement recommandé d'utiliser l'outil « arbre des causes » pour la recherche de solutions